



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 856-11-2015

AVIS est par les présentes donné par la soussignée que lors de sa séance extraordinaire du 21 décembre 2015, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 856-11-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 856-2002,
TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE PROLONGER LA DURÉE DU PROGRAMME DE
REVITALISATION DU NOYAU VILLAGEOIS DU SECTEUR ADAMSVILLE**

PRENEZ EN OUTRE AVIS QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, du lundi au vendredi de 8 h 45 à 12 h et de 13 h à 16 h.

Bromont, ce 28^e jour de décembre 2015.

La greffière adjointe,

Catherine Nadeau, avocate